

Avril 2015

Le taux d'inflation annuel de la zone euro à 0,0%

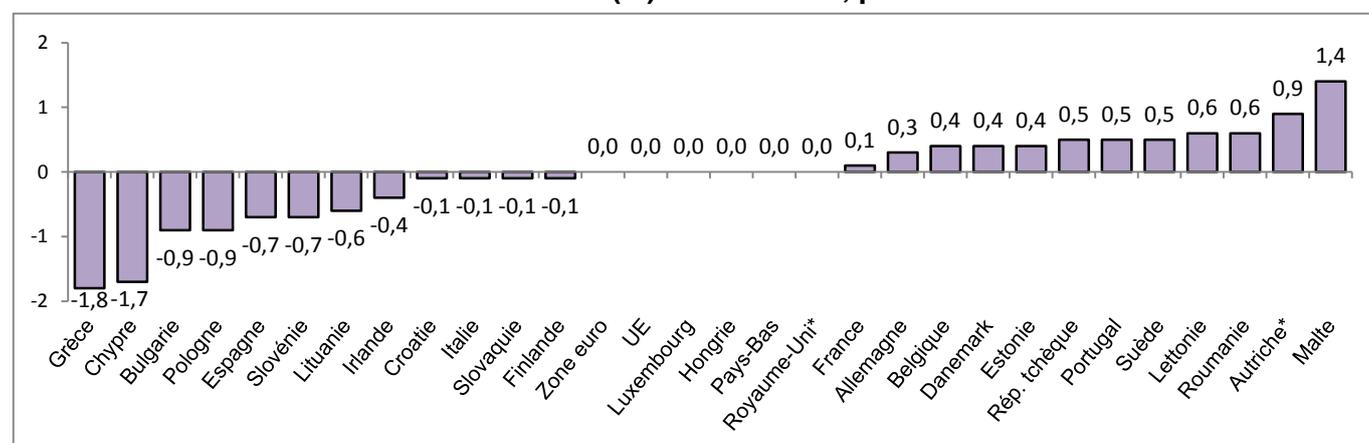
Celui de l'UE également à 0,0%

Le taux d'inflation annuel de la **zone euro**¹ s'est établi à 0,0% en avril 2015², contre -0,1% en mars. En avril 2014, le taux était de 0,7%. Le taux d'inflation annuel de l'**Union européenne**¹ s'est également établi à 0,0% en avril 2015, contre -0,1% en mars. Un an auparavant, il était de 0,8%. Ces chiffres sont publiés par **Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne**.

En avril 2015, des taux annuels négatifs ont été observés dans douze États membres. Les taux annuels les plus faibles ont été observés en **Grèce** (-1,8%), à **Chypre** (-1,7%), en **Bulgarie** ainsi qu'en **Pologne** (-0,9% chacun). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés à **Malte** (1,4%) et en **Autriche** (0,9%). Par rapport à mars 2015, l'inflation annuelle a baissé dans neuf États membres, est restée stable dans un autre et a augmenté dans dix-sept.

Les plus forts impacts à la hausse sur le taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent des restaurants & cafés (+0,10 point de pourcentage), des loyers (+0,08 pp) et des légumes (+0,07 pp), tandis que les carburants pour le transport (-0,42 pp), les combustibles liquides (-0,17 pp) et le gaz (-0,07 pp) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Taux d'inflation annuels (%) en avril 2015, par ordre croissant



* Données provisoires pour l'Autriche. Données de mars 2015 pour le Royaume-Uni.

Taux d'inflation³ (%) mesurés par les IPCH

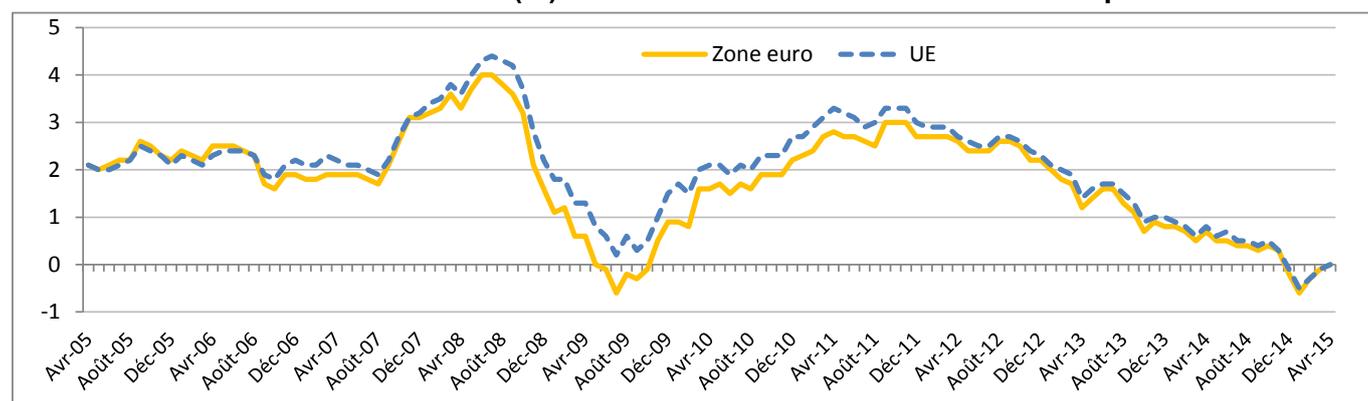
	Taux annuel							Taux mensuel
	Avr 14	Nov 14	Déc 14	Jan 15	Fév 14	Mars 15	Avr 15	Avr 15
Zone euro	0,7	0,3	-0,2	-0,6	-0,3	-0,1	0,0p	0,2p
UE	0,8	0,3	-0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0p	0,3p
Belgique	0,9	0,1	-0,4	-0,6	-0,4	-0,1	0,4	0,3
Bulgarie	-1,3	-1,9	-2,0	-2,4	-1,7	-1,1	-0,9	0,5
République tchèque	0,2	0,6	0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,5	0,4
Danemark	0,5	0,2	0,1	-0,3	0,0	0,3	0,4	0,2
Allemagne⁴	1,1	0,5	0,1	-0,5	0,0r	0,2r	0,3	-0,1
Estonie	0,8	0,0	0,1	-0,5	-0,2	0,0	0,4	0,6
Irlande	0,4	0,2	-0,3	-0,4	-0,4	-0,3	-0,4	-0,1
Grèce	-1,6	-1,2	-2,5	-2,8	-1,9	-1,9	-1,8	0,4
Espagne	0,3	-0,5	-1,1	-1,5	-1,2	-0,8	-0,7	0,7
France	0,8	0,4	0,1	-0,4	-0,3	0,0	0,1	0,1
Croatie	-0,1	0,3	-0,1	-0,6	-0,4	0,0	-0,1	0,4
Italie	0,5	0,3	-0,1	-0,5	0,1	0,0	-0,1	0,4
Chypre	-0,4	0,0	-1,0	-0,7	-0,8	-1,4	-1,7	0,3
Lettonie	0,8	0,9	0,3	-0,3	0,0	0,5	0,6	0,6
Lituanie	0,3	0,4	-0,1	-1,4	-1,5	-1,1	-0,6	0,7
Luxembourg	0,9	0,2	-0,9	-1,1	-0,3	0,1	0,0	0,1
Hongrie	-0,2	0,1	-0,8	-1,4	-1,0	-0,5	0,0	0,4
Malte	0,5	0,6	0,4	0,8	0,6	0,5	1,4	2,8
Pays-Bas	0,6	0,3	-0,1	-0,7	-0,5	-0,3	0,0	0,8
Autriche	1,6	1,5	0,8	0,5	0,5	0,9	0,9p	0,1p
Pologne	0,3	-0,3	-0,6	-1,0	-1,3	-1,2	-0,9	0,4
Portugal	-0,1	0,1	-0,3	-0,4	-0,1	0,4	0,5	0,4
Roumanie	1,6	1,5	1,0	0,5	0,4	0,8	0,6	0,2
Slovénie	0,5	0,1	-0,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,7	0,1
Slovaquie	-0,2	0,0	-0,1	-0,5	-0,6	-0,4	-0,1	0,3
Finlande	1,3	1,1	0,6	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	0,0
Suède	0,3	0,3	0,3	0,4	0,7	0,7	0,5	0,2
Royaume-Uni⁵	1,8	1,0	0,5	0,3	0,0	0,0	:	:
Islande	1,3	-0,6	-0,4	-0,1	-0,8	-0,1	-0,3	0,2
Norvège	1,5	2,0	2,0	1,9	1,8	1,7	1,8	0,4
Suisse	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,4	-0,5	-0,8	-0,2

p = provisoire

r = donnée révisée

: = non disponible

Taux d'inflation annuel (%) dans la zone euro et dans l'Union européenne



Taux d'inflation (%) de la zone euro pour une sélection d'agrégats

	Poids (%)	Taux annuel							Taux mensuel
		2015	Avr 14	Nov 14	Déc 15	Jan 15	Fév 15	Mars 15	Avr 15
Ensemble de l'IPCH	1000,0	0,7	0,3	-0,2	-0,6	-0,3	-0,1	0,0p	0,2p
Ensemble hors: > énergie	893,9	0,9	0,6	0,6	0,5r	0,7r	0,6	0,7p	0,3p
> énergie, produits alimentaires non transformés	819,4	1,1	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,7p	0,2p
> énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac	697,3	1,0	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6p	0,3p
> énergie et produits saisonniers	855,5	1,1	0,6	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6p	0,2p
> tabac	976,3	0,6	0,2	-0,2	-0,7	-0,3r	-0,1r	-0,1p	0,2p
Produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac	196,6	0,7	0,5	0,0	-0,1	0,5	0,6	1,0p	0,3p
> aliments transformés y compris alcool et tabac	122,1	1,6	0,6	0,5	0,4	0,5	0,6	0,7p	0,1p
> aliments non transformés	74,5	-0,7	0,2	-1,0	-0,8	0,4	0,7	1,3p	0,5p
Énergie	106,1	-1,2	-2,6	-6,3	-9,3	-7,9	-6,0	-5,8p	0,1p
Produits industriels non énergétiques	262,6	0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,1p	0,6p
Services	434,7	1,6	1,2	1,2	1,0	1,2	1,0	1,0p	0,1p

p = provisoire

r = donnée révisée

Sous-indices ayant eu les impacts⁶ les plus forts sur le taux d'inflation annuel de la zone euro

		Poids (%)	Taux annuel (%)	Impact (pp)
		2015	Avr 15	Avr 15
11.11	Restaurants & cafés	68,3	1,4p	0,10
04.11/2	Loyers	64,2	1,3p	0,08
01.17	Légumes	15,8	4,4p	0,07
04.52	Gaz	20,9	-3,1p	-0,07
04.53	Combustibles liquides	8,7	-19,8p	-0,17
07.22	Carburants pour le transport	44,6	-8,6p	-0,42

p = provisoire

- Les données de la zone euro et de l'Union européenne suivent la composition respective des pays à un moment donné. Les nouveaux États membres sont intégrés dans les agrégats selon une formule d'indice en chaîne.
 - L'estimation rapide de la zone euro pour mars 2015, publiée le 30 avril 2015, était de 0,0%.
 - Un *taux annuel* mesure l'évolution des Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Un *taux mensuel* établit la comparaison des niveaux des indices entre deux mois consécutifs.
 - L'Allemagne a révisé les données IPCH sur la période allant de janvier à mars 2015 pour les 'services hospitaliers'. Ces révisions ont un impact sur le taux d'inflation total de l'Allemagne pour les mois de février et mars 2015 ainsi qu'un impact sur certains agrégats de la zone euro des mois de janvier, février et mars. De plus amples informations sur les révisions sont disponibles sur le site web de l'institut statistique allemand: https://www.destatis.de/EN/PressServices/Press/pr/2015/05/PE15_174_611.html
 - Les données de l'inflation du Royaume-Uni pour le mois d'avril 2015 n'étaient pas disponibles à temps pour la publication. De ce fait, les données pour l'UE ont été calculées à partir d'estimations d'Eurostat.
 - Un *impact* est une mesure montrant la variation de l'inflation résultant de l'introduction d'un sous-indice. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits.
- Des informations plus détaillées sont disponibles sur [la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH](#) et dans l'article

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Tim ALLEN
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Pour plus d'informations sur la méthodologie:

Svetoslava PAVLOVA
Tél: +352-4301-34 406
estat-hicp@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat/

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)